

Retraite : FO refuse un projet d'appauvrissement des aînés

Carrières longues ou hachées : des parcours difficiles pour une pension « complète »

La réforme est brutale pour les salariés les plus modestes. Le recul de l'âge de départ n'épargne pas ceux cochant la case des retraites anticipées pour carrières longues. Soit une personne sur quatre. Le projet, en débat, prévoit plusieurs paliers : les apprentis ayant commencé avant 16 ans et justifiant de quatre à cinq trimestres de cotisation avant cet âge pourraient partir à 58 ans s'ils ont cotisé le nombre de trimestres nécessaires. Ceux ayant travaillé avant 18 ans pourraient liquider leur retraite à 60 ans. Pour ceux ayant travaillé avant 20 ans, ce serait 62 ans. Pour ceux ayant travaillé dès 20 à 21 ans, l'âge légal serait reculé, non pas à 64 ans comme prévu initialement par le projet, mais à 63 ans, selon la dernière proposition de la Première ministre, le 5 février, à la veille du débat parlementaire. Il faudrait aussi néanmoins 43 ans de cotisation. Or, pour les carrières longues, les réformes antérieures allongeant la durée de cotisation « ont limité le nombre d'assurés susceptibles de bénéficier du dispositif. La durée de cotisation augmentant, ils doivent attendre plus longtemps pour l'atteindre », pointait une étude de la Sécurité sociale de 2021. Ces ouvriers et employés devront donc travailler plus longtemps pour toucher des pensions moyennes : 1950 euros pour un homme,

1650 euros pour une femme pour une carrière pleine selon cette étude.

Les bas salaires frappés de plein fouet

Injuste, la réforme diminuera les pensions des salariés peu rémunérés et de ceux ayant des carrières incomplètes. Déjà, avec les réformes Woerth et Touraine, un bilan édifiant de la DREES en 2016 attestait d'une « perte de pension cumulée de plus de 6% pour les bas salaires ». Le recul de l'âge légal de départ à 62 ans par la réforme de 2010 a notamment été dévastateur : ses mesures ont participé à réduire « la pension cumulée de 6,6% pour les assurés en dehors de l'emploi dès 50 ans ». Aujourd'hui, près de quatre retraités sur dix aux carrières incomplètes perçoivent une pension inférieure à 1000 euros, selon l'étude d'impact du gouvernement. Mais le minimum retraite revalorisé à 85% du Smic net, soit 1200 euros brut, et brandi comme un progrès par l'exécutif est un leurre, analyse FO. Pour percevoir ce minimum, il faudra en effet avoir travaillé sans interruption. Soit 43 ans de cotisation, sans compter le paramètre du recul de l'âge légal de départ à 64 ans en 2030. Et en cas de trimestres manquants, la pension sera amputée au prorata... Par leur mobilisation, les salariés montrent en toute logique leur refus d'un tel projet.

Ariane Dupré



Reims (51)



Evreux (27)



Alès (30)



Le Puy-en-Velay (43)



Tarbes (65)



Grenoble (38)



Niort (79)



Nantes (44)



Montpellier (34)



Mulhouse (68)



Valence (26)



La Roche-sur-Yon (85)

Bastia (2B)